

## Le mandat de l'Office

L'article 42 de la Charte montréalaise des droits et responsabilités stipule que, dans les quatre années suivant son entrée en vigueur le 1er janvier 2006, la Ville doit procéder, dans le cadre d'une consultation publique, à l'évaluation de la pertinence, de l'efficacité et de la couverture des droits et des responsabilités ainsi que des processus de suivi, d'enquête et de plainte qu'elle prévoit.

L'Office de consultation publique de Montréal a été mandaté par le Comité exécutif de la Ville pour procéder à cette consultation.

Toute la documentation relative à la Charte montréalaise des droits et responsabilités est maintenant disponible sur le site de l'Office. La Charte se veut un outil important de démocratisation de la vie municipale à Montréal. La consultation publique sur la révision de la Charte offre une possibilité de réfléchir collectivement sur l'avenir de cet outil au service des citoyennes et citoyens de Montréal.

Les personnes et organismes intéressés à prendre connaissance du projet et de la documentation sont invités à le faire aux endroits suivants :

- Hôtel de Ville de Montréal situé au 275, rue Notre-Dame Est, Salle de consultation R-108; métro Champs-de-Mars. (LUN au VEN de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30).
- Office de consultation publique de Montréal situé au 1550, rue Metcalfe, bureau 1414; métro Peel (LUN au VEN de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30).
- Sur le Web : [www.ocpm.qc.ca](http://www.ocpm.qc.ca)

La date limite d'inscription pour présentation orale ou dépôt de mémoire écrit : 9 décembre 2010

Renseignements à  
l'Office de consultation publique de Montréal :

Gilles Vézina  
Attaché de recherche et de documentation  
514 872-8510  
[gvezina.p@ville.montreal.qc.ca](mailto:gvezina.p@ville.montreal.qc.ca)



OFFICE  
DE CONSULTATION PUBLIQUE  
DE MONTRÉAL

UN **Consultation**  
DROIT **publique**  
ET UN **sur la Charte**  
DEVOIR **montréalaise**  
**des droits**  
**et responsabilités**

**SÉANCES D'INFORMATION**  
15 AU 17 NOVEMBRE 2010  
À 19H00

**DÉPÔT DES MÉMOIRES**  
13 DÉCEMBRE 2010  
À 19H00

1550, rue Metcalfe - 14<sup>ème</sup> étage  
( Métro Peel )



## Présentation de la Charte

La Charte montréalaise des droits et responsabilités a été adoptée par le conseil municipal de la Ville de Montréal le 20 juin 2005. Elle est entrée en vigueur le 1er janvier 2006. Le projet de Charte montréalaise a été élaboré par le Chantier sur la démocratie mis sur pied à la suite du Sommet de Montréal.

La Charte définit les droits et les responsabilités des citoyennes et des citoyens dans les domaines où la Ville de Montréal exerce des compétences en vertu des lois municipales au Québec : vie démocratique, vie économique et sociale, vie culturelle, loisir, activité physique et sport, environnement et développement durable, sécurité, services municipaux. La Charte montréalaise touche ainsi toutes les grandes sphères d'intervention municipale.

Elle repose également sur un engagement collectif à favoriser un mieux-vivre ensemble fondé sur des valeurs communes : le respect de la dignité humaine, l'égalité, l'inclusion, la tolérance, la justice. La Charte reconnaît que les citoyennes et les citoyens ont des droits mais, en contrepartie, elle reconnaît également que les citoyennes et les citoyens ont des responsabilités.

## Forum 1 : État des lieux et ajustements

15 novembre 2010

Ce forum permettra aux participants de faire le point sur l'utilisation qui a été faite de la Charte depuis son entrée en vigueur et de prendre connaissance des propositions d'ajustements formulées par la Ville.

- Pourquoi a-t-on voulu doter Montréal d'une Charte des droits et responsabilités ?
- De quels droits et responsabilités parle-t-on ?
- La Charte montréalaise et la Charte québécoise des droits et libertés
- Présentation du rapport de l'Ombudsman et questions des participants
- Présentation des ajustements proposés par la Ville et questions

## Forum 2 : La réflexion de trois conseils consultatifs

16 novembre 2010

En continuité avec le premier forum, la seconde rencontre permettra à trois institutions qui avisent la Ville, le Conseil Jeunesse, le Conseil des Montréalaises et le Conseil Interculturel de présenter leurs réflexions sur la révision de la Charte et d'échanger avec les participants.

- Présentation de la réflexion des trois conseils consultatifs
- Contribution de trois experts
- Questions et échanges

## Forum 3 : La Charte et les personnes vulnérables

17 novembre 2010

Toujours dans un échange en continu qui tient en mémoire les exercices précédents, ce troisième forum permettra de poursuivre le dialogue avec les membres d'une table ronde formée de représentants de groupes œuvrant auprès de personnes vulnérables ou sur des thématiques pertinentes. Deux experts se joindront au groupe.

- o L'outil montréalais est-il efficace pour développer un sens civique appuyé sur des valeurs communes ?
- o En quoi la Charte peut-elle être utile aux personnes vulnérables ?

Pertinence, efficacité et couverture des droits et responsabilités ainsi que des processus de suivi, d'enquête et de plainte.

